

réseau spécial

Syndicat des technologues d'Hydro-Québec



Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec



Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec



Syndicat des spécialistes et professionnels d'Hydro-Québec



Le 8 novembre 2007, M. Michel Martinez, directeur principal – Ressources humaines, acheminait une lettre à la présidente et aux 3 présidents des Syndicats d'Hydro-Québec affiliés au SFCP, qui dans ses grandes lignes se lisait comme suit :

« ... Nous proposons à tous les Syndicats d'Hydro-Québec d'amorcer immédiatement un processus de renouvellement anticipé des conventions collectives en limitant les enjeux reliés aux salaires, primes, indemnités et allocations, au régime d'intéressement et au RRHQ. »

La plupart des conventions collectives viennent à échéance le 31 décembre 2008, mais l'offre s'applique également aux sections locales dont les conventions viennent à échéance le 31 décembre 2009.

Suite à cette proposition, les membres des exécutifs des 4 sections locales se sont rencontrés pour analyser l'offre. Ils ont convenu de consulter leur structure régionale et leurs membres afin d'obtenir un mandat de négociation et d'établir un cahier de demandes à déposer à l'employeur sur les sujets en jeu.

Plus loin dans sa lettre, Michel Martinez écrit :

« ... Dans le contexte actuel des relations de travail dans l'entreprise, il est possible de traiter d'enjeux normatifs majeurs en cours de convention collective. »

Cette offre est une invitation à continuer de traiter des dossiers importants en cours de convention.

Nous croyons que cette proposition mérite d'être considérée avec sérieux. Nous vous invitons à être présents lors des assemblées qui débiteront sous peu pour se terminer le 17 janvier 2008.

Les comités de négociation,
Sections locales 957-1500-2000-4250

/sr